

# Le VSA en bref

L'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) s'engage en faveur d'eaux propres et vivantes. Son action se concentre sur les thématiques suivantes : assainissement urbain, épuration des eaux usées, canalisations, eaux usées industrielles et artisanales, gestion des infrastructures, protection des eaux souterraines, qualité des eaux, écologie aquatique, revitalisation, gestion intégrée de l'eau.

L'association a été créée en 1944. Le VSA atteint ses objectifs en offrant des formations professionnelles, en informant de manière approfondie sur la protection des eaux, en publiant des directives et des recommandations ainsi que par l'engagement politique. Portrait de l'association :

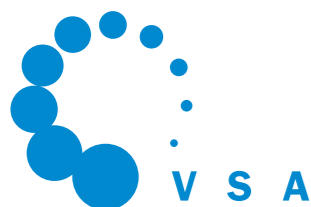
» [vsa.ch/présentation](https://vsa.ch/présentation)



Président du VSA  
**Heinz Habegger**  
Téléphone +41 33 223 50 50  
heinz.habegger@vsa.ch



Directeur du VSA  
**Stefan Hasler**  
Telefon +41 43 343 70 72  
stefan.hasler@vsa.ch



Mentions légales :  
(c) VSA, janvier 2023  
Illustrations : Hasler/VSA, 123rf.com, VSA

Association suisse des professionnels  
de la protection des eaux (VSA)  
VSA bureau romand  
Ch. de Mornex 31003 Lausanne  
Téléphone +41 26 350 11 89  
lausanne@vsa.ch  
www.vsa.ch

## Centres de Compétences

Les Centres de Compétences (CC) constituent le foyer technique des membres actifs du VSA. Plus de 500 spécialistes s'engagent dans les cinq CC et participent régulièrement aux événements qu'ils organisent.



### CC Épuration des eaux

Responsable : Christian Abegglen  
Téléphone +41 44 417 52 63  
christian.abegglen@vsa.ch



### CC Cours d'eau

Responsable : Martina Küng  
Téléphone +41 79 313 18 58  
martina.kueng@vsa.ch



### CC Industrie et artisanat

Responsable : Markus Sommer  
Téléphone +41 61 639 22 48  
markus.sommer@vsa.ch



### CC Canalisation

Responsable : Jürg Möckli  
Téléphone +41 52 305 11 18  
juerg.moekli@vsa.ch



### CC Assainissement urbain

Co-responsable : Théodora Cohen-Liechti  
Téléphone +41 22 546 74 30  
theodora.cohen-liechti@vsa.ch  
Co-responsable Markus Gresch  
Téléphone +41 52 234 50 66  
markus.gresch@vsa.ch

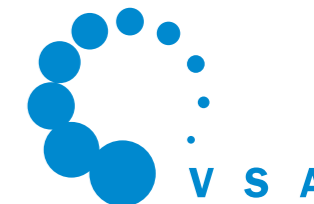


[vsa.ch/kontakt](https://vsa.ch/kontakt)

## Restez en contact avec nous

et recevez des informations  
périodiques sur le VSA :  
» [vsa.ch/contact](https://vsa.ch/contact)

Verband Schweizer  
Abwasser- und  
Gewässerschutz-  
fachleute  
Association suisse  
des professionnels  
de la protection  
des eaux  
Associazione svizzera  
dei professionisti  
della protezione  
delle acque  
Swiss Water  
Association

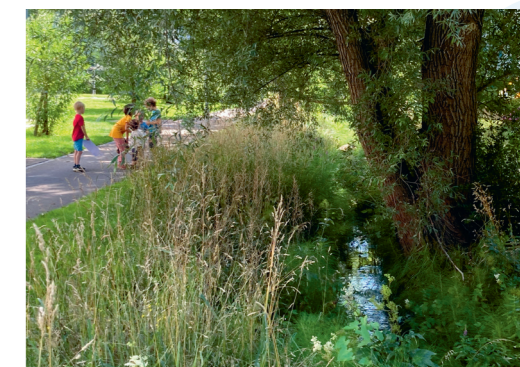


## Mémorandum politique 2023

# Positions du VSA sur la politique environnementale

### Atténuer les effets du changement climatique

## Adapter nos agglomérations aux épisodes de canicule et aux pluies torrentielles



### Continuer à améliorer la qualité des eaux

## Réduire les rejets de micro-polluants et de nutriments – Renforcer l'application des lois



Avec le mémorandum politique 2022, l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) prend position sur des sujets importants de la politique environnementale suisse. Le VSA s'engage, avec ses cinq Centres de compétences, pour des eaux propres et vivantes.

Continuer à améliorer la qualité des eaux

## Réduire les micropolluants et les nutriments

### Eaux de surface

Depuis les années 1960, la qualité des eaux a été considérablement améliorée grâce à l'épuration des eaux usées, l'interdiction des phosphates ainsi que des mesures dans l'industrie et l'artisanat dans tout le pays. La baignade est à nouveau possible partout. Aujourd'hui, l'accent n'est plus mis sur des cours d'eau moussants et puants, mais sur des micropolluants inodores et invisibles issus de l'agriculture et de l'assainissement urbain, tels les **pesticides** ou les **résidus de médicaments**.

De nos jours, le recours aux pesticides nuit grandement à l'environnement et à la biodiversité : les valeurs limites écotoxicologiques chroniques et aiguës sont dépassées, parfois pendant des mois, dans les petits et moyens cours d'eau dont les bassins versants sont à prédominance agricole. Des mesures en temps réel de l'Eawag montrent que les pesticides peuvent dépasser à court terme les concentrations maximales admissibles d'un facteur 170. Certains organismes aquatiques sensibles en sont considérablement affectés : ils ont entièrement disparu de nombreux ruisseaux dans les zones soumises à une agriculture intensive.

L'azote et le phosphore sont des nutriments importants pour nos eaux. En comparaison avec d'autres pays, la Suisse est loin des premiers rangs en matière d'élimination de l'azote dans les STEP : près de la moitié de toutes les STEP, auxquelles un bon quart de la population est raccordée, ne présentent pas de nitrification ou une nitrification insuffisante. Après des décennies d'efforts de protection des eaux en matière de nutriments, consacrés presque exclusivement à la réduction des charges en phosphates, les STEP doivent maintenant rattraper leur retard sur l'élimination de l'azote. Cela permettra non seulement de résoudre des problèmes locaux, mais aussi, entre autres, de prévenir l'apparition d'un taux phosphore/azote défavorable dans les lacs.

### Eaux souterraines

Des **pesticides** sont détectés dans pratiquement tous les prélèvements en des points de mesure situés dans des bassins versants comportant pour l'essentiel de l'agriculture intensive. Dans la région du Plateau, les concentrations de certains pesticides ou de leurs **produits de dégradation** sont supérieures à 0,1 µg/l (valeur limite en vigueur pour les matières actives) pour plus de la moitié de tous les points de mesure dans les eaux souterraines.

Par ailleurs, pour plus de 40 % des points de mesure dans des zones à prédominance agricole, les **concentrations de nitrate** dépassent la valeur limite de 40 mg/l. Il est donc indispensable de prendre des mesures au niveau de l'agriculture. La mise à niveau des stations d'épuration pour l'élimination de l'azote n'améliorera pas la situation des eaux souterraines, car le nitrate issu des stations d'épuration est pour la plupart « exporté » à l'étranger via les cours d'eau et ne s'accumule donc pas dans les eaux souterraines.



### Amélioration de la qualité de l'eau

## Des mesures d'amélioration de la qualité de l'eau sont nécessaires à tous les niveaux

### 1. Stations d'épuration

**Azote** : l'élimination de 52 % de l'azote actuelle dans les STEP suisses doit être nettement augmentée. Cela permettra non seulement d'améliorer la protection des eaux, mais aussi de réduire considérablement les émissions de protoxyde d'azote (puissant gaz à effet de serre) des STEP. Par conséquent, le VSA soutient sans réserve cette orientation. Lors de la mise en œuvre, il convient de rechercher des solutions présentant le meilleur rapport coût/bénéfices possible. Lorsque cela s'avère judicieux et efficace sur le plan énergétique, l'azote doit en outre être récupéré dans les eaux usées - comme le phosphore - dans l'esprit de l'économie circulaire et être utilisé comme engrais dans l'agriculture.

**Micropolluants** : le VSA encourage la mise à niveau, des STEP qui causent des problèmes dans les eaux en raison d'un rapport de dilution insuffisant, avec une quatrième étape. Le financement de ces mesures doit être assuré selon le principe du pollueur-payeur.

La plateforme du VSA « Techniques de traitement des micropolluants » apporte une aide active aux exploitants et assure le transfert de savoir-faire pour la mise à niveau et l'optimisation des STEP.

### 2. Industrie/chimie/médecine

Le VSA exige des **mesures à la source** ainsi que, autant que possible, une **économie circulaire**, car tous les problèmes liés aux substances ne peuvent pas être résolus par des mesures

« end-of-pipe ». Sur le marché de nouveaux produits apparaissent régulièrement. Ils se révèlent ensuite problématiques pour l'environnement (« forever chemicals »). C'est pourquoi le processus d'autorisation doit être adapté : le fabricant doit apporter la preuve que son produit se transforme en produits de dégradation inoffensifs dans un délai raisonnable et qu'il ne s'accumule pas dans l'environnement.

### 3. Agriculture

**Micropolluants** : de nombreux déficits actuels en matière de protection des eaux sont dus à une **mauvaise application des lois existantes**. Les mesures selon le « Plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires » et le « Plan de mesures pour une eau propre » ne peuvent produire leurs effets que si elles sont appliquées de manière conséquente. Le VSA exige qu'à l'avenir le législateur examine également des systèmes de malus si les dispositions en matière de protection des eaux ne sont pas appliquées. Par ailleurs, les conseils sur l'utilisation des pesticides, donnés de manière indépendante, doivent être encouragés.

**Azote et phosphore** : les pertes de nutriments issus de l'agriculture continuent à être nettement trop élevées. Des pistes de réduction fixées par la loi avec des mesures concrètes sont nécessaires afin de pouvoir atteindre les objectifs environnementaux pour l'agriculture. Le VSA demande que les pertes d'azote de l'agriculture soient réduites d'au moins 15 % d'ici 2030, les pertes de phosphore issues d'au moins 20%. Les pistes de réduction doivent ensuite être poursuivies jusqu'à ce que les objectifs environnementaux pour l'agriculture soient atteints.

### Atténuer les effets du changement climatique

## Nos agglomérations seront adaptées aux épisodes de canicules et aux pluies torrentielles

Nous sommes de plus en plus confrontés à des pluies torrentielles et des périodes de sécheresse ou de canicule prolongées. Pour minimiser les dommages liés aux crues et limiter les effets d'îlot de chaleur, les villes et les communes gagnent à s'adapter dès à présent à ces conséquences du changement climatique. **Les mesures de désimperméabilisation et de végétalisation** doivent être encouragées de manière ciblée et établies à large échelle. Il faut éviter autant que possible les nouvelles imperméabilisations.

La **gestion des eaux urbaines** joue un rôle central dans la mise en œuvre de ces mesures d'adaptation. Ses acteurs doivent agir avec assurance et accompagner le (ré)aménagement urbain de la première idée à la finalisation du plan d'occupation avec une vision intégrale, une prévoyance intelligente et comme partenaires de planification efficace. Ils doivent alors toujours considérer tous les aspects du changement climatique et implémenter simultanément des points tels que : régime hydrique quasi-naturel, minimisation des dommages des écoulements superficiels, réduction de la chaleur, encouragement de la biodiversité, surfaces quasi-naturelles et riches en structures ainsi qu'amélioration de la qualité de vie grâce à des espaces urbains attrayants. Nous évitons ainsi de « retourner le sol » de nos villes plusieurs fois en l'espace de quelques années.

En tant qu'organe faitier, le VSA apporte sa contribution à l'établissement d'une **planification urbaine respectueuse de l'eau** ainsi qu'à la **création d'infrastructures bleues et vertes** comme standard en Suisse et à ce que les « bonnes pratiques » s'établissent dans les communes.

### Créer des conditions-cadres optimales

Les acteurs de la gestion des eaux sont prêts à réaliser la mise en œuvre de toutes les mesures d'une planification urbaine respectueuse de l'eau. Pour cela, la Confédération doit créer les conditions-cadres correspondantes et assurer que les mesures d'adaptation puissent être financées avec la taxe d'assainissement.